



AVIS DE PROMULGATION

Que les citoyen(ne)s de la Ville de Bedford sont informé(e)s que lors de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2025 le conseil a adopté :

**LE RÈGLEMENT 699-25-32
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 699-11, TEL QU'AMENDÉ, INTITULÉ
RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS
JUMELÉES DANS LA ZONE RX-1**

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi, et est disponible à l'Hôtel de Ville, au 1 rue Principale, à Bedford, durant les heures d'ouvertures ou sur notre site web, soit le ville.bedford.qc.ca.

Donné à Bedford, ce 26 mars 2025.

M^e Catherine Nadeau, OMA
Directrice générale adjointe et greffière